

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2019

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2019, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER (sauf point 5) - Mme Christine QUILLERY – M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL – Mme Colette HUARD – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – Mme Sally RIBEIRO – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – M. Maurice BOUYER – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN (jusqu'au point 20) – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – M. Arnaud DELROT – M. Géraud DELORME – M. Edouard BRUNEL (jusqu'au point 20) – M. Jean-Louis SALORT – Mme Marie-Anne BOYER – M. Christian DELOM (sauf point 17 et jusqu'au point 21) – M. Pierre RAMOGNINO (jusqu'au point 20) – M. Gérard AUBINEAU – M. Pierre CARRIVE – M. Marc BOULKEROUA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	M. Yves COSCAS
M. Patrice RONCARI	à	Mme Sylvie DONGER
Mme Marie-Thérèse CAROLLO	à	Mme Michelle BLANC
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	M. Daniel ELIOT
M. Mathieu CAUJOLLE	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Paule-Léna TOURAILLE	à	Mme Françoise CARUGE
M. Edouard BRUNEL	à	Mme Sally RIBEIRO (à compter du point 21)
Mme Bénédikte CHESNEAU	à	M. Jean MILCOS
Mme Françoise MORGERE	à	M. François LE GOT
Mme Isabelle RAKOFF	à	Mme Marie-Anne BOYER

ABSENTS : M. Patrick SEVIN (à compter du point 21) – M. Philippe KALTENBACH – M. Christian DELOM (point 17 et à compter du point 21) – M. Pierre RAMOGNINO (à compter du point 21).

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – Madame Sally RIBEIRO est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal du 13 février 2019.

Information sur les décisions prises par le Maire et la liste des marchés publics dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

4 – VOTE à la majorité (3 voix contre et 3 abstentions) sans observation ni réserve les résultats article par article des comptes de gestion pour l'exercice 2018 de la Commune et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement présentés par Monsieur le Trésorier principal.

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Christine Quillery et quitte la salle.

5 – APPROUVE à la majorité (36 voix pour et 7 voix contre) les Comptes administratifs 2018 du budget principal de la Ville, du budget annexe de la restauration municipale, du budget annexe de l'Office de tourisme et du budget annexe des parcs de stationnement.

CONSTATE la concordance des comptes entre les résultats figurant dans les Comptes administratifs et ceux résultant des Comptes de gestion du comptable de la commune pour les quatre budgets présentés.

ARRÊTE les résultats définitifs du budget principal de la Ville tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 12 143 504,18 € (excédent).

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 13 628 168,15 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à **25 771 672,33 €** (excédent).

ARRÊTE le résultat définitif du budget annexe de la restauration municipale tel que défini ci-après :

Résultat de clôture section de fonctionnement : **0,00 €**.

ARRÊTE les résultats définitifs du budget annexe de l'Office de tourisme tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 606,77 € (excédent).

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 33 348,01 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à **33 954,78 €** (excédent).

ARRÊTE les résultats définitifs du budget annexe des parcs de stationnement tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 788 540,78 € (excédent).

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 112 900,68 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à **901 441,46 €** (excédent).

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

6 – DECIDE (37 voix pour et 7 voix contre) d'affecter les résultats de clôture de la façon suivante :

Budget principal de la Ville :

- 0 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 12 143 504,18 € sont reportés au compte 001 – recettes de la section d'investissement.
- 13 628 168,15 € sont reportés au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement.

Budget annexe de la restauration municipale :

Le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation.

Budget annexe de l'Office de tourisme :

- 606,77 € sont reportés au compte 001 de la section d'investissement en recettes.
- 33 348,01 € sont reportés au compte 002 – recettes de la section de fonctionnement.

Budget annexe des parcs de stationnement

- 112 900,68 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 0 € sont reportés au compte 002 – recettes de la section de fonctionnement.
- 788 540,78 € sont reportés au compte 001 – recettes de la section d'investissement.

7 – DECIDE (7 voix contre) de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170001 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2019 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170001 - ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme	9 407 222,33	725 310,33	3 681 912,00	3 500 000,00	1 500 000,00
Autorisation de programme modifiée	9 407 222,33	725 310,33	1 938 210,98	3 500 000,00	3 243 701,02
VARIATION	-	-	-1 743 701,02	-	1 743 701,02

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170001	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	Autofinancement	4 703 611,17
		Emprunt	1 910 450,41
		FCTVA	1 543 160,75
		Autres (Département)	1 250 000,00
		TOTAL	9 407 222,33

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170002 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2019 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170002 - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme	4 510 390,21	327 770,21	1 755 477,00	1 439 643,00	987 500,00
Autorisation de programme modifiée	4 510 390,21	327 770,21	330 888,05	965 000,00	2 886 731,95
VARIATION	-	-	- 1 424 588,95	- 474 643,00	1 899 231,95

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170002	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS	Autofinancement	2 255 195,11
		Emprunt	1 515 310,69
		FCTVA	739 884,41
		Autres	-
		TOTAL	4 510 390,21

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170003 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2019 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170003 - TRANQUILITE SECURITE VIDEO URBAINE	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme	4 460 000,00	765 782,78	1 290 000,00	1 400 000,00	1 004 217,22
Autorisation de programme modifiée	4 460 000,00	765 782,78	992 232,56	1 771 000,00	930 984,66
VARIATION	-	-	- 297 767,44	371 000,00	- 73 232,56

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170003	TRANQUILITE SECURITE VIDEO URBAINE	Autofinancement	2 230 000,00
		Emprunt	1 027 381,60
		FCTVA	731 618,40
		Autres (Etat, CD92, Région)	471 000,00
		TOTAL	4 460 000,00

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170005 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2019 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170005 - GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme	11 800 000,00	213 687,17	4 086 313,00	7 000 000,00	499 999,83
Autorisation de programme modifiée	11 800 000,00	213 687,17	1 060 420,09	9 000 000,00	1 525 892,74
VARIATION	-	-	- 3 025 892,91	2 000 000,00	1 025 892,91

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170005	GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	Autofinancement	624 328,00
		Emprunt	-
		FCTVA	1 935 672,00
		PUP	9 240 000,00
		TOTAL	11 800 000,00

DECIDE de modifier et ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n° 20170006 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2019 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170006 - MARCHE DU TROSY	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020
Autorisation de programme	15 695 163,69	335 425,69	6 059 738,00	8 500 000,00	800 000,00
Autorisation de programme modifiée	15 695 163,69	335 425,69	3 888 886,37	11 000 000,00	470 851,63
VARIATION	-	-	-2 170 851,63	2 500 000,00	- 329 148,37

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170006	MARCHE DU TROSY	Autofinancement	7 847 581,85
		Emprunt	1 272 947,19
		FCTVA	2 574 634,65
		Autres (Etat, CD92, Région)	4 000 000,00
		TOTAL	15 695 163,69

8 – BUDGETS PRIMITIFS :

ADOpte dans son ensemble (37 voix pour et 7 voix contre) le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2019 et **DECIDE** de voter la section du budget de la Ville au niveau du chapitre :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	13 750 955,00	-	13 750 955,00		37	7	
012 - Charges de personnel	40 650 000,00	-	40 650 000,00		37	7	
014 - Atténuation de produit (FPIC)	850 000,00	-	850 000,00		37	7	
65 - Autres charges de gestion courante	18 052 260,00	-	18 052 260,00		37	7	
66 - Charges financières	2 000 000,00	-	2 000 000,00		37	7	
67 - charges exceptionnelles	518 800,00	-	518 800,00		37	7	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 200 000,00	-	4 200 000,00		37	7	
023 - Virement à la section d'investissement	3 268 102,00	-	3 268 102,00		37	7	
TOTAL	83 290 117,00	-	83 290 117,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	300 000,00	-	300 000,00		37	7	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 581 692,00	-	8 581 692,00		37	7	
73 - Impôt et taxes	51 573 937,00	-	51 573 937,00		37	7	
74 - Dotations et subventions	12 311 429,00	-	12 311 429,00		37	7	
75 - Autres produits de gestion courante	663 621,00	-	663 621,00		37	7	
77 - Produits exceptionnels	-	-	-		37	7	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	68 292,00	-	68 292,00		37	7	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	13 628 168,15	-	13 628 168,15		37	7	
TOTAL	87 127 139,15	-	87 127 139,15				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
10 - Dotations, fonds et réserves	286 000,00	-	286 000,00		37	7	
20 - immobilisations incorporelles	2 007 617,50	871 969,88	2 879 587,38		37	7	
204 - subventions d'équipement versées	2 806 488,00	58 000,00	2 864 488,00		37	7	
21 - Immobilisations corporelles	12 765 884,00	4 832 978,59	17 598 862,59		37	7	
23 - Immobilisations en cours	3 502 742,00	434 948,06	3 937 690,06		37	7	
27 - autres immobilisations financières	7 388 830,00	-	7 388 830,00		37	7	
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 521 450,00	-	7 521 450,00		37	7	
45 - Opérations pour le compte de tiers	50 000,00	-	50 000,00		37	7	
20170001 - Ecole maternelle des Rochers (AP-CP)	3 500 000,00	-	3 500 000,00		37	7	
20170002 - Enfouissement des réseaux aériens (AP-CP)	965 000,00	-	965 000,00		37	7	
20170003 - Tranquillité, Sécurité et Vidéo Urbaine (AP-CP)	1 771 000,00	-	1 771 000,00		37	7	
20170005 - Groupe scolaire Plaine Sud	9 000 000,00	-	9 000 000,00		37	7	
20170006 - Marché du Trosy	11 000 000,00	-	11 000 000,00		37	7	
OP 44 - Parc paysager Picardie	-	973,29	973,29		37	7	
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	-	835,84	835,84		37	7	
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	-	16 102,91	16 102,91		37	7	
OP 57 - Reconstruction complexe Hunebelle	3 050 000,00	408 568,50	3 458 568,50		37	7	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	68 292,00	-	68 292,00		37	7	
041 - Opération patrimoniales	8 108 000,00	-	8 108 000,00		37	7	
TOTAL	73 791 303,50	6 624 377,07	80 415 680,57				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
13 - Subventions d'investissement	9 366 736,00	99 838,39	9 466 574,39		37	7	
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 300 000,00	-	7 300 000,00		37	7	
10 - Dotations, fonds et réserves	9 459 500,00	200 000,00	9 659 500,00		37	7	
27 - autres immobilisations financières	2 255 000,00	-	2 255 000,00		37	7	
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	50 000,00	-	50 000,00		37	7	
024 - Cessions d'immobilisations	23 945 000,00	-	23 945 000,00		37	7	
165 - Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	-	20 000,00		37	7	
021 - Virement de la section de fonctionnement	3 268 102,00	-	3 268 102,00		37	7	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 200 000,00	-	4 200 000,00		37	7	
041 - Opération patrimoniales	8 108 000,00	-	8 108 000,00		37	7	
001 - Résultat reporté	12 143 504,18	-	12 143 504,18		37	7	
TOTAL	80 115 842,18	299 838,39	80 415 680,57				

ADOpte dans son ensemble (37 voix pour et 7 voix contre) le budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	91 000,00	-	91 000,00		37	7	
012 - Charges de personnel	115 000,00	-	115 000,00		37	7	
65 - autres charges de gestion courante	2 000,00	-	2 000,00		37	7	
67 - charges exceptionnelles	1 500,00	-	1 500,00		37	7	
TOTAL	209 500,00	-	209 500,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	80 000,00	-	80 000,00		37	7	
74 - Dotations et subventions	11 000,00	-	11 000,00		37	7	
75 - Autres produits de gestion courante	118 500,00	-	118 500,00		37	7	
TOTAL	209 500,00	-	209 500,00				

ADOpte dans son ensemble (37 voix pour et 7 voix contre) le budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'année 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	93 198,01	-	93 198,01		37	7	
012 - Charges de personnel	50 000,00	-	50 000,00		37	7	
014 - Atténuation de produit	32 000,00	-	32 000,00		37	7	
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	-	5 000,00		37	7	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	150,00	-	150,00		37	7	
TOTAL	180 348,01	-	180 348,01				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	7 000,00	-	7 000,00		37	7	
73 - Impôt et taxes	140 000,00	-	140 000,00		37	7	
002 - Résultat reporté	33 348,01	-	33 348,01		37	7	
TOTAL	180 348,01	-	180 348,01				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
21 - immobilisations corporelles	756,77	-	756,77		37	7	
TOTAL	756,77	-	756,77				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	606,77	-	606,77		37	7	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	150,00	-	150,00		37	7	
TOTAL	756,77	-	756,77				

ADOpte dans son ensemble (37 voix pour et 7 voix contre) le budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'année 2019 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	243 100,00	-	243 100,00		37	7	
012 - Charges de personnel	208 000,00	-	208 000,00		37	7	
66 - Charges financières	55 300,00	-	55 300,00		37	7	
67 - Charges exceptionnelles	2 000,00	-	2 000,00		37	7	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	9 000,00	-	9 000,00		37	7	
023 - Virement à la section d'investissement	181 000,00	-	181 000,00		37	7	
TOTAL	698 400,00	-	698 400,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	320 000,00	-	320 000,00		37	7	
75 - Autres produits de gestion courante	378 400,00	-	378 400,00		37	7	
TOTAL	698 400,00	-	698 400,00				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - Immobilisations incorporelles	-	1 206,66	1 206,66		37	7	
21 - Immobilisations corporelles	1 254 000,00	538 070,92	1 792 070,92		37	7	
23 - Immobilisations en cours	-	80 936,51	80 936,51		37	7	
16 - Emprunts et dettes assimilées	190 000,00	-	190 000,00		37	7	
TOTAL	1 444 000,00	620 214,09	2 064 214,09				

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés	112 900,68	-	112 900,68		37	7	
13 - Subventions d'investissement reçues	6 000,00	-	6 000,00		37	7	
16 - Emprunts et dettes assimilées	966 772,63	-	966 772,63		37	7	
001 - Résultat reporté	788 540,78	-	788 540,78		37	7	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	9 000,00	-	9 000,00		37	7	
021 - Virement de la section de fonctionnement	181 000,00	-	181 000,00		37	7	
TOTAL	2 064 214,09	-	2 064 214,09				

9 – DECIDE à l'unanimité de maintenir les taux fiscaux 2019 au niveau de ceux de l'année précédente soit :

	Taux voté en 2018 rappel	Taux 2019 votés	Variation
Taxe d'habitation	21,54%	21,54%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,90%	15,90%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non - bâties	16,78%	16,78%	0,00%

10 – DECIDE à l'unanimité d'accorder son cautionnement d'un montant de 525 000 € à CLAMART HABITAT pour l'acquisition de deux logements situés 91-95 rue de la Porte de Trivaux à Clamart.

11 – DECIDE à l'unanimité d'accorder son cautionnement d'un montant de 990 000 € à CLAMART HABITAT pour la restauration d'un immeuble situé 2 rue Jean Jaurès à Clamart.

12 – APPROUVE à la majorité (2 voix contre et 4 abstentions) la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de travaux de construction d'un boulodrome sur la parcelle du SYLYC et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants, ainsi que toutes les pièces afférentes.

13 – AUTORISE à l'unanimité (4 abstentions) Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux construction d'un boulodrome sur la parcelle du SYLYC, et à signer toutes les pièces afférentes.

14 – AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de réhabilitation du théâtre de verdure, et à signer toutes les pièces afférentes.

15 – AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux de construction d'une tribune 300 places au stade de la Plaine, et à signer toutes les pièces afférentes.

16 – AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire ou toute autre demande d'autorisation d'urbanisme pour la réalisation des travaux remplacement à l'identique de la structure gonflable des terrains de tennis 08, 09 et 10 du complexe Hunebelle, et à signer toutes les pièces afférentes.

17 – APPROUVE à la majorité (6 voix contre) l'avenant n°1 à la convention tripartite de travaux relatifs aux mises en souterrain d'initiative locale des lignes 225 kV surplombant les communes de Clamart et du Plessis-Robinson et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant, ainsi que toutes les pièces afférentes.

18 – DECIDE à l'unanimité de l'adhésion de la commune de Clamart au groupement de commandes avec l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, le Centre communal d'action sociale et la SPLA Panorama Vallée Sud – Grand Paris en vue de la passation d'un marché de fourniture et de livraison de mobilier de bureau, **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement, **APPROUVE** la désignation de la commune de Clamart en tant que coordonnateur du groupement de commandes et précise que la commission d'appels d'offres du groupement sera celle du coordonnateur jusqu'au terme de l'actuel mandat municipal et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

19 – PREND ACTE de la liste des acquisitions et des cessions réalisées par la commune sur son territoire au cours de l'année 2018 :

ACQUISITIONS 2018 :

Date de l'acte	Désignation	Adresse	Prix	Propriétaire	Date délibération ou décision directe	objet
10/01/2018	2 vitrines commerciales centre Desprez	27 rue Paul Vaillant Couturier	11000€	Agence Métayer	13/07/2017	Acquisition amiable
12/03/2018	Local en sous-sol	70 route du pavée Blanc - 134 rue de la Porte de Trivaux	31500 €	KERMAD	14/11/2017	Préemption
19/03/2018	6 logements	316 avenue du Général de Gaulle	697392€	SCI Nord Centre Habitat	24/01/2017	Préemption
28/03/2018	Terrain non bâti	Vélizy Villacoublay	1200000€	Commune de Vélizy-Villacoublay	26/01/2018	Acquisition amiable
03/04/2018	Local commercial	156 avenue Jean Jaurès	285000 €	TEBOUL	13/12/2017	Préemption

03/04/2018	Maison	110 rue Pierre Brossolette	860000€	FEDOROFF	12/01/2018	Préemption
09/04/2018	Local commercial	1 avenue René Samuel	155000€	Société civile la Tuilerie	13/12/2017	Préemption
10/07/2018	Voirie	Rue des Sorbiers - 12 rue de Crouy	1€	Clamart Habitat	13/07/2017	Acquisition amiable
19/07/2018	Terrain voisin école des Closiaux	7 bis rue des Closiaux	800000 €	SCI CALOMAJE	22/11/2017	Acquisition amiable
07/08/2018	Appartement	70 route du pavée Blanc - 134 rue de la Porte de Trivaux	330000€	BELARBI	31/05/2018	Préemption
24/09/2018	bureaux	192 avenue du général de Gaulle	540000€	Immobilière Iliad	31/05/2018	Préemption

29/11/2018	Terrain non bâti futur groupe scolaire Plaine Sud Grand Canal	1 avenue Newton	6108000€	Eiffage aménagement	24/11/2016 + 22/11/2017 + 6/07/2018 (PUP)	Convention de PUP en remplacement part communale de taxe d'aménagement
21/12/2018	Terrain non bâti suite à DUP rue des Monts et DUP rue de Verdun	rue des Monts - allée Charles Louis - sentier des Plains - rue de Verdun - villa des Monts - Henri Barbusse	9120000€	EPFIF	31/05/2018	Convention EPF 92 devenu EPFIF / Ville de Clamart
28/12/2018	Terrain non bâti suite à DUP avenue J.B.Clément Station et DUP avenue J.B.Clément Midi	avenue du Général de Gaulle - rue Porte de Trivaux - avenue Jean-Baptiste Clément - rue du Midi - rue du Champ Faucillon	13792312€	EPFIF	22/12/2017	Convention EPF 92 devenu EPFIF / Ville de Clamart

CESSIONS 2018:

Date de l'acte	Désignation	Adresse	Prix	Propriétaire	Date délibération ou décision directe	objet
02/05/2018	Terrain communal désaffecté et déclassé	5 - 7 rue de Fleury - avenue Jean Jaurès	6192840 €	VILLE	22/11/2017	ICADE
29/10/2018	Ancien centre de vacances	route des Saisies (HAUTELUCE)	940000 €	VILLE	26/01/2018	Ribaillier (SAS LOGIS ZENilys)
29/11/2018	Pavillon	316 avenue du Général de Gaulle	721555,43 €	VILLE	31/05/2018	Cession à Clamart Habitat
20/12/2018	Commerces Centre Desprez	27 rue Paul Vaillant Couturier	2547000 €	VILLE	05/12/2018	SPLA PANORAMA
20/12/2018	Terrain à bâtir désaffecté et déclassé	Place de la Gare	1692000 €	VILLE	11/10/2018	SPLA PANORAMA

21/12/2018	Terrains à bâtir	rue des Monts - allée Charles Louis - sentier des Plains - rue de Verdun - villa des Monts	12614820	VILLE	31/05/2018 + 11/10/2018	SAS Monts et Verdun
21/12/2018	Terrain à bâtir	Sentier des Plains	100800	VILLE	31/05/2018	I3F
27/12/2018	Terrain à bâtir	11 bis rue Lazare Carnot	3110118,16	VILLE	04/06/2018	KAUFMAN & BROAD
28/12/2018	Terrain à bâtir	avenue du Général de Gaulle - avenue Jean Baptiste Clément - rue de la Porte de Trivaux - rue du Midi - rue du Champs Faucillon	17989319,3 2€	VILLE	22/11/2017 + 11/10/2018	PARTHENA BOUYGUES
28/12/2018	Terrain à bâtir	Place du Garde - rue Brignolle Galliera - rue du Président Roosevelt	3407938 €	VILLE	11/10/2018	BROWNFIELDS EMERIGE

20 – DECIDE à l'unanimité d'exonérer les abris de jardins de la part communale de la Taxe d'aménagement, à compter du 1^{er} janvier 2020.

21 – CONSTATE à l'unanimité (5 abstentions) la caducité de la promesse de vente du bien sis 8 rue Paul Vaillant Couturier, parcelle AE N°46, d'une superficie de environ 243 m², signée entre la Ville de Clamart et la société Quanim, **APPROUVE** la proposition de la société Quanim de transmettre l'ensemble des études réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet pour un euro symbolique et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à demander le transfert des autorisations d'urbanisme et notamment du permis de construire PC N° 92023 17 B 0090T01, à la Ville de Clamart, afin qu'elle puisse poursuivre la réalisation de ce projet de logements en accession libre et commerce en rez-de-chaussée.

22 – APPROUVE à l'unanimité le projet du Département des Hauts de Seine de supprimer les quatre plans d'alignements approuvés concernant la commune de Clamart :

- route du Pavé Blanc (RD 406).
- avenue Jean Jaurès (ex RD 71).
- avenue Victor Hugo, rue Gabriel péri, avenue Jean-Baptiste Clément (ex RD 130) et boulevard des Frères Vigouroux (RD 130 en projet de déclassement).
- rue des Monts et rue de l'Egalité (RD 72 en projet de déclassement).

Et **AUTORISE** le président du Département des Hauts de Seine à engager les procédures d'enquêtes publiques préalables à la suppression des tous les plans d'alignement départementaux.

23 – APPROUVE à l'unanimité la convention de mission d'accompagnement de la Ville de Clamart par le CAUE 92 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

24 – DECIDE à l'unanimité d'instituer un périmètre d'étude conformément à l'article L. 424-1 2° du Code de l'urbanisme et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation d'un projet de travaux publics permettant la réalisation d'un cœur d'ilot vert destiné aux habitants du quartier, de type square, ou petit équipement public de proximité, favorisant autant que possible les circulations douces.

25 – APPROUVE à l'unanimité le plan de bornage relatif à l'alignement de la rue Bourcillière tel qu'annexé, **APPROUVE** la cession par Clamart Habitat à la Ville, à titre gratuit et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes y afférents pour le compte de la commune.

26 – APPROUVE à l'unanimité le projet de division des parcelles cadastrées section BI n°106, n°180 et n°182, sises rue de Gascogne, permettant d'identifier précisément les espaces extérieurs à rétrocéder, **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique des espaces extérieurs (espaces verts et voirie) identifiés dans le projet de division sous les numéros de lots n°87 (3299m²), 88 (2411m²) et 89 (4935m²) à la Ville de Clamart, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la Commune et **DECIDE** de son classement dans le domaine public communal.

27 – APPROUVE à l'unanimité la proposition d'amendement de Monsieur le Maire consistant à augmenter de 19 000 € le montant de la subvention à attribuer à l'association Clamart Commerces Artisanat (CCA) en raison de difficultés liées à l'évacuation de l'immeuble en péril par trois commerçants, situé au 50-52 avenue Jean Jaurès, **APPROUVE** à l'unanimité (2 abstentions) l'attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2019 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions conformément au tableau ci-dessous, déductions faites des avances votées par délibération du 5 décembre 2018 :

Associations	Montants subventions 2019	VOTE	NPPV
SPORTS			
ABAC Badminton Châtillon	1 000	Unanimité	
CSMC Athlétisme	32 100	Unanimité	
Clamart Basket	42 400	Unanimité	
CCR92 (Course à pied)	7 700	Unanimité	
CSMC Cyclisme	39 000	Unanimité	
CSME (Montagne Escalade)	17 400	Unanimité	
Club d'Escrime de Clamart	35 100	Unanimité	
CSMC Football	111 600	Unanimité	
Clamart Gymnastique	155 400	Unanimité	
CSMC Gym volontaire	2 600	Unanimité	
Clamart Handball	36 800	Unanimité	
CSMC Judo	39 900	Unanimité	
ERCC Modèles réduits	500	Unanimité	
CSMC Natation	106 700	Unanimité	
Clamart Pétanque	1 000	Unanimité	
Clamart Rugby 92	133 200	Unanimité	
ACTKD (Tae Kwon Do)	12 800	Unanimité	
Tennis Club de Clamart	28 700	Unanimité	
CSMC Tennis de Table	40 300	Unanimité	
CVB92 (Volley)	170 000	Unanimité	
CSMC Volley	82 100	Unanimité	
Nihon Taï Jitsu	1 200	Unanimité	
TOTAL SPORTS	1 097 500		
CULTURE			

ALM Aventure en musique	600	Unanimité	
Amis de Tsuica	2 300	Unanimité	
Amis de S. Tauber et J. Arp	4 000	Unanimité	C Chappey
APEAC (Association des Parents du Conservatoire)	600	Unanimité	
Artgora	500	Unanimité	
ATA Théâtre	600	Unanimité	
Chorale les Brières	800	Unanimité	
Clam'art chorale	300	Unanimité	
Cie Cinderella	300	Unanimité	
Défect'Yves	500	Unanimité	
Ensemble vocal accord	950	Unanimité	
Espace St Jo	2 500	Unanimité	
Harmonie de Clamart	19 000	Unanimité	
Hop et Rats	500	Unanimité	
Just Dance	500	Unanimité	
Le Lavoir	7 000	Unanimité	
Lire et Faire lire Dans les Hauts de Seine	350	Unanimité	
MC Big Band	1 000	Unanimité	
Musica Clam'Art	7 000	Unanimité	
Poly-Song (Chorale A tout cœur)	800	Unanimité	
SBAC	6 900	Unanimité	
La Bergerie en Ville	3 000	Unanimité	
TOTAL CULTURE	60 000		
PREVENTION			
NOUVELLES VOIES	2000	Unanimité	
TOTAL PREVENTION	2 000		
COMMERCE			
UCMEMC	44 200	Unanimité	M Bouyer
CCA	22 500	Unanimité	
Asso des C du CCHC	3 500	Unanimité	
TOTAL COMMERCE	70 200		
VIE ASSOCIATIVE			
Comité d'union des anciens combattants et des victimes de guerre	1 000	Unanimité	
FNACA	200	Unanimité	
Souvenir Français	200	Unanimité	
Union Nationale des combattants	100	Unanimité	
UNP 92 SUD	120	Unanimité	
Total anciens combattants	1 620		
Association sportive collège des petits ponts	305	Unanimité	
Association sportive collège Alain Fournier	305	Unanimité	
Entraide scolaire amicale	400	Unanimité	
Foyer socio-éducatif collège des Petits Ponts	500	Unanimité	

La Fraternité	1 650	Unanimité	
La Prévention routière	350	Unanimité	
La Protection civile	2 300	Unanimité	
Scouts et guides de France	3 500	Unanimité	
Total Education/prévention	9 310		
ESPACES	39 000	Unanimité	
Jardin partagé des Galvents	300	Unanimité	
Société Régionale d'Horticulture	1 800	Unanimité	
Les Amis du Clos de Clamart	2 200	Unanimité	
Total Environnement/Emploi/Insertion	43 300		
AGF	900	Unanimité	
ARPE	10 000	Unanimité	
CIDFF	19 000	Unanimité	
Croix rouge	2 200	Unanimité	
Les petits frères des pauvres	1 800	Unanimité	
Les restos du cœur	9 250	Unanimité	
Le secours catholique	1 400	Unanimité	
SEL	1 400	Unanimité	
STELA Maison de retraite Ste Emilie	1 512	Unanimité	
Solidarité et loisirs de Clamart	12 800	Unanimité	C Chappey
Total Famille/Solidarité/Associations caritatives	60 262		
APF	305	Unanimité	
France ALZHEIMER	1 500	Unanimité	
Les papillons blancs	2 500	Unanimité	
SAIS 92	300	Unanimité	
UNAFAM	300	Unanimité	
Valentin Hauy	200	Unanimité	
VMEH	150	Unanimité	
Total Handicap/Santé	5 255		
Association des parents de l'école TREBOTZASSERE	600	Unanimité	
Jeunesse Arménienne de France (JAF)	700	Unanimité	
Groupe Tiers Monde CLAMART	700	Unanimité	
Solidarité protestante France Arménie	1 500	Unanimité	
Total Jumelage/Solidarité internationale	3 500		
Amicale philatélique	150	Unanimité	
Clamart accueil	780	Unanimité	
Clamart reliure	500	Unanimité	
Club amitié et culture	2 100	Unanimité	
Club d'activités féminines de Clamart	800	Unanimité	
Club géologique	2 000	Unanimité	
Les Amis de Clamart	700	Unanimité	
Total Loisirs	7 030		
TOTAL VIE ASSOCIATIVE	130 277		

D.R.H			
Association des territoriaux de Clamart (CLAMASSTER)	37 500	Unanimité	
Total DRH	37 500		
PETITE ENFANCE			
O P'TITES FRIMOUSSES (MAM)	600	Unanimité	
AMPE	1100	Unanimité	
COCCINELLES	61800	Unanimité	
PILOTIN	63860	Unanimité	
PIOU PIOU	61800	Unanimité	
Total Petite Enfance	189 160		
TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	1 586 637		

28 – APPROUVE à l'unanimité (2 abstentions) le versement d'une subvention sur projet :

- d'un montant de 2 500 € à l'association Juste Dance.
- d'un montant de 1 500 € à l'association Cabaret d'ici et d'ailleurs.
- d'un montant de 2 000 € à l'association Chorale les Brières.
- d'un montant de 3 000 € à l'association « Bergeries en ville ».
- d'un montant de 2 000 € à l'association CSMC Football.
- d'un montant de 3 000 € à l'association CSMC Volley Ball.
- d'un montant de 5 000 € à l'association Clamart Tae Kwon Do.

29 – APPROUVE à l'unanimité (2 abstentions et Mme Chappey ne prenant pas part au vote) le versement d'une subvention d'un montant de 20 445 euros au Comité de jumelage de Clamart pour ses projets.

30 – APPROUVE à l'unanimité (4 abstentions) les termes du protocole valant résiliation de bail entre la Ville de Clamart et la SELARL Pharmacie centrale de Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole et tout document afférent.

31 – APPROUVE à l'unanimité la convention de partenariat entre la Ville et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA92), dans le cadre de la mise en œuvre de la «Charte Qualité Confiance» et **PRECISE** que le versement par la Ville à la CMA 92 s'élève à un montant de 6 000 € TTC.

32 – APPROUVE à l'unanimité la nouvelle convention d'adhésion à la Centrale d'achat du SIFUREP et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

33 – DECIDE à l'unanimité (2 abstentions) de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart comme suit :

- création d'un emploi d'attaché territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'un(e) conseiller(e) en prévention des risques professionnels à la direction des ressources humaines.
- création d'un emploi d'attaché territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'un(e) responsable de site à la direction de de l'éducation.
- création d'un emploi d'attaché territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'un(e) manager accueil unique et état-civil, à la direction des affaires générales.
- création d'un emploi d'attaché territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'un(e) juriste acheteur(se) à la direction de la commande publique.
- création d'un emploi d'attaché territorial, par voie de contrat d'une durée de trois ans, afin de permettre le recrutement d'un(e) instructeur(trice) en droit des sols à la direction de l'urbanisme.

34 – DECIDE à l'unanimité (2 abstentions) d'appliquer les taux de rémunération prévus par les décrets en vigueur n°66-787 du 14 octobre 1966 susvisé, et n°2016-670 du 25 mai 2016, qui font l'objet d'une révision périodique et qui sont indexés sur la durée réelle des études surveillées et **PRECISE** que les taux de rémunérations étant fixés par décret, ceux-ci seront actualisés en fonction des évolutions réglementaires.

Question orale :

A entendu la question orale de Monsieur Pierre CARRIVE relative à la nature et le niveau des dangers sanitaires induits par la ligne à très haute tension ainsi que la réponse apportée par Monsieur le Maire conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12h21.

**Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,**

Jean-Didier BERGER